

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220127-2022DEC0016-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Décision relatant les attributions de subvention pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers (prime Forez'pirer)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au président,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0206 du 15 avril 2021 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu la délibération n°30 du 12 Octobre 2021 actant la création du fonds d'aide Forez'pirer sur l'ensemble des 87 communes du territoire,
- Considérant que des bénéficiaires pour les subventions « Prime Forez'pirer » sont identifiés et vont faire l'objet d'une notification d'attribution,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer des subventions pour un montant de 500€ aux bénéficiaires suivants :

- M. Sigaud Fernand Christiane 464 chemin de la Madone 42450 Sury-le-Comtal
- M. GRANGE Robert 3 chemin de la Chaux Haute 42600 Lézigneux
- Mme MARCEL Marie Thérèse et Gilles 6 allée du forez 42160 Saint-Cyprien
- M. RICHARD Jean-Baptiste 985 route de l'Astrée 42130 Marcoux

- Mme DESCROIX Valérie 30 impasse de la rivière 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- M. MASSACRIER Alain 130 chemin de Montecoq 42940 Châtelneuf
- Mme BEDON Nicole 1138 route des Fougères 42920 Chalmazel-Jeansagniere
- M. SALANON Davy 92 route de la Forest 42560 Chenereilles
- Mme VEGARA Audrey 585 route de Saint-Anthème 42560 Chazelles-sur-Lavieu
- M. BATOT LOIC 6 rue de l'Orme 42680 Saint-Marcellin-en-Forez
- M. DELARUELLE Patrick et Brigitte 4, lieu-dit rochefort 42130 Saint-Laurent-Rochefort
- Mme MOIMEAUX / GAYET Eléa / Damien 21 Chemin du Petit Cluzel 42600 Lézigneux
- M. DIREZ Gérard 664 route d'EPELUY 42450 Sury-le-Comtal
- M. AGUERA Joseph 358 route des fayards 42380 La Chapelle-en-Lafaye

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois bûche** Flamme Verte 7 étoiles

Article 2 : d'attribuer des subventions pour un montant de 750€ aux bénéficiaires suivants :

- M. VERICEL Luc et Elodie 21 rue Lavoisier 42600 Montbrison
- M. DECHENAUD Thierry 62 route de Saint Marcellin 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- Mme BLANC Nathalie Epinasse 42990 Sauvain
- Mme BARIOL et CELLIER Magalie et Samuel 224 route de Say 42130 Marcilly-le-Châtel
- Mme Duplain Christine 3 allée des Roches rouges 42170 Saint-Just-Saint-Rambert
- M. CELLIER Didier et paulette 150 route de Fraisse 42940 Saint-Bonnet-le-Courreau
- M. VITAT Georges 32 Avenue Paul Cézanne 42600 Montbrison
- Mme GUELERAUD Germaine 7 Impasse des Myosotis 42890 Sail-sous-Couzan
- M. GALLAS Denis 21 Impasse de Randin 42600 Montbrison
- Mme BILLAUD Valerie 544 rue de Corbes 42130 Marcilly-le-Châtel
- Mme BAROUX ANDRE ET MARIE ANGE 3 allée des cedres 42600 Montbrison
- M. CORRADO Cédric 1 place Jeanne d'Arc 42170 Saint-Just-Saint-Rambert

La présente subvention porte sur la réalisation de l'opération suivante :

Aide à l'acquisition d'un **appareil au bois granulé** Flamme Verte 7 étoiles

Article 3 : Conformément aux modalités définies au règlement, le versement de la subvention Loire Forez s'effectuera à l'issu des travaux sur présentation du dossier complet de demande de versement par l'opérateur missionné par Loire Forez agglomération

Article 4 : Les crédits nécessaires ont été engagés sur le fonds d'aide Forez'pirer du budget Environnement et économie circulaire

Article 5 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, 27/01/2022

Pour le Président,
par délégation,
La Vice-présidente
en charge de l'environnement

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Lyon via le site
www.telerecours.fr dans un délai
de deux mois à compter de la*

Marie-Gabrielle PFISTER